



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43
Présents : 38
Votants : 40
Date convocation : 26 mars 2026
Date d'affichage : 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 18h30, s'est réuni à la salle Eugène Coudre à Chaumontel,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

Etaient présents : (38) Éric THERRY, Sylvie PESLERBE, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Martine GILLES-DURET, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Josette FRAMERY, Pascal BOSRET, Nathalie BENYAHIA, Sylvain BRINDEJONC, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurent DABOVAL, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir (2) : Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA.

Absents : (3) Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON.

Secrétaire de séance : Nathalie BENYAHIA

N°2026/20	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SIAH (Syndicat MIXTE pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne)
-----------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9- I-5 portant sur la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et notamment la représentation-substitution de la C3PF aux syndicats gemapiens,

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH),

Considérant, pour mémoire, que le territoire d'action du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) est défini par les bassins versants du Croult et du Petit Rosne, au sud-est du Val d'Oise, représentant une superficie de 20 000 hectares et qu'il dispose des compétences suivantes :

- Traitement des eaux usées
- Lutte contre les pollutions
- Prévention des inondations
- Renaturation des rivières et préservation de la biodiversité

Considérant que la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France est adhérente du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne au titre notamment de sa compétence GÉMAPI pour partie de son territoire comprenant les communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoul et Villaines-sous-Bois,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des élus communautaires, il convient de désigner les membres délégués au sein du SIAH, à savoir 2 élus titulaires et 2 élus suppléants par commune pour les communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoul et Villaines-sous-Bois,

Considérant que pour des raisons de sécurité juridique, la Préfecture du Val d'Oise (Direction du contrôle de la légalité) a fait savoir qu'il était préférable de ne pas choisir les mêmes délégués au SIAH par la C3PF au titre de la GÉMAPI que ceux désignés par les 4 communes de Baillet en France, Mareil en France, Montsoul et Villaines-sous-Bois au titre des compétences assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et ce malgré le risque de ne pas avoir le quorum à certaines réunions du conseil syndical du SIAH,

Considérant que la désignation des délégués est faite au scrutin secret sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

Après appel à candidature, les délégués suivants sont proposés :

Baillet-en-France

Titulaires : Christiane AKNOUCHE et Gilles PAROCHE

Suppléants : Delphine BONFANTI et Etienne ZAJACKOWSKI

Mareil-en-France

Titulaires : Lionel LEGRAND, Érick CORINTHE

Suppléants : José MIRANDA, Audrey CORREIA

Montsoul

Titulaires : Pascal PECQUEUX, Brunon HOARAU

Suppléants : Michel MOLINARI, Soulimane HADDAK

Villaines-sous-Bois

Titulaires : Michel DUMORTIER, Charles MONTFORT

Suppléants : Jacky CAMPIN, Jeanne BOURDON

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à scrutin secret, à la majorité des membres présents et représentés, par 36 voix pour et 4 blancs :

DÉSIGNE en qualité de représentants de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au sein du Comité syndical du SIAH (Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne), les membres ci-dessous (non déjà désignés par leur commune pour la représenter pour les compétences assainissement des eaux usées et des eaux pluviales) :

Baillet-en-France

Titulaires : Christiane AKNOUCHE et Gilles PAROCHE

Suppléants : Delphine BONFANTI et Etienne ZAJACKOWSKI

Mareil-en-France

Titulaires : Lionel LEGRAND, Érick CORINTHE

Suppléants : José MIRANDA, Audrey CORREIA

Montsoul

Titulaires : Pascal PECQUEUX, Bruno HOARAU

Suppléants : Michel MOLINARI, Soulimane HADDAK

Villaines-sous-Bois

Titulaires : Michel DUMORTIER, Charles MONTFORT

Suppléants : Jacky CAMPIN, Jeanne BOURDON

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin

